Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 074-217401991-20240405-DEL2024_026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE NERNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2024/026

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 22 mars 2024

PRESENTS : Christian BREUZA, Marie-Pierre BERTHIER, Jérôme BAMBERGER, Michel FREDON, Laurent GRILLON, Geneviève GRAZ, Matteo BÄCHTOLD, Gunilla SKARIN PARTE, Thierry VIDAL, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme BAMBERGER

****

OBJET : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX DE DRAGAGE DU PORT DE PLAISANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique et notamment, son article R2194-7,
Vu les délibérations du Conseil municipal :

- n° 2023/035 du 18 septembre 2023 aux termes de laquelle le Maire a été autorisé à signer le marché de travaux de dragage du port pour un montant total 131 744.00 €HT,
- n° 2024/007 du 02 février 2024 autorisant la signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux de dragage du port pour un montant de 5 859.20 €HT,

Considérant que pour permettre la bonne exécution du projet certains travaux doivent être ajustés,
Considérant qu'en application du Code de la commande publique, un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ne sont pas substantielles,
Considérant que toute modification au marché initial doit être actée par voie d'avenant,
Il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant suivant :

AVENANT n°2 au marché de travaux de dragage du port
Attributaire : SARL Pascal Martin 74500 Maxilly
Montant marché initial = 131 744.00 €HT
Pour rappel Avenant n° 1 = 5 859.20 €HT
Montant du marché modifié au 02/02/2024 = 137 603.20 € HT
Modifications apportées par le présent avenant
Objet = divers ajustements quantitatifs en + et - (chaines, pendilles, corps morts...)
Avenant n°2 = 18 394.20 €HT
Ecart = + 13.95 %

Montant définitif du marché = 155 997.40 €HT

Signé par : Christian Breuzat
Date : 08/04/2024
Qualité : Maire

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 074-217401991-20240405-DEL2024_026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE Monsieur le Maire :
- **A SIGNER** l'avenant N° 2 à intervenir.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BREUZA

Secrétaire de séance
Jérôme BAMBERGER

MAIRIE DE NERNIER
HAUTE-SAVOIE

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet **www.telerecours.fr**

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Date de publication